
PRESENTATION

Afin de faciliter votre accueil, nous avons rédigé ce livret qui vous présente le CAMSP et l'organisation de l'accompagnement de votre enfant.

Le CAMSP pour déficients visuels est géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Publique du Rhône métropole de Lyon (PEP 69/ML) dont les valeurs fondamentales sont la solidarité et la laïcité.

Il s'adresse à des enfants de 0 à 6 ans avec déficiência visuelle de la région Rhône Alpes.

Les enfants et leurs parents sont accueillis une ou plusieurs fois par semaine pour des soins, des consultations ou des séances.

Le CAMSP est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Il est fermé pendant une partie des vacances scolaires. Un affichage en salle d'attente vous informera des dates de fermeture

PROCEDURE D'ACCUEIL

Le CAMSP est un établissement en libre accès. Aucune notification CDAPH n'est nécessaire pour bénéficier des prestations.

Suite à une demande, un premier rendez vous est organisé avec le médecin puis la directrice.

Il est ensuite proposé une rencontre avec la psychologue puis l'assistante sociale.

Enfin, des bilans et séances avec d'autres professionnels seront programmés dans le but d'élaborer le projet individualisé d'accompagnement de votre enfant. Ce projet précisera les objectifs fixés conjointement et les modalités d'intervention du CAMSP.

Au cours du suivi, des bilans complémentaires peuvent être demandés. Le projet individualisé, discuté avec la famille est réactualisé 1 fois par an.

Au moment de l'inscription de votre enfant, plusieurs documents réglementaires vous seront remis:

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et liberté de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le document individuel de prise en charge

L'ACCOMPAGNEMENT

Les modalités:

L'équipe pluridisciplinaire propose:

Des séances individuelles en présence des parents

Des séances de groupe

Des consultations médicales assurées par un médecin ophtalmologiste

Des rencontres avec une psychologue et l'assistante sociale

Un soutien des professionnels des crèches ou des écoles maternelles où l'enfant est socialisé

Des liens avec les professionnels libéraux, du secteur sanitaire ou médico-social.

Le financement:

L'ARS (à hauteur de 80%) et la Métropole de Lyon (pour les 20% restant au titre des actions de dépistage et de prévention) financent le CAMSP. Les prestations sont prises en charge par la sécurité sociale et n'occasionnent aucun frais pour les familles.

Les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge des transports par l'assurance maladie, à condition que l'enfant ait obtenu du médecin conseil l'accord de prise en charge à 100% des soins et que le besoin soit justifié.

Assurance:

L'association des PEP 69 et les établissements dont elle a la gestion sont assurés à la MAIF en ce qui concerne la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels

Participation des familles:

L'équipe du CAMSP s'efforce de favoriser la participation des familles à la vie de l'établissement. Des réunions régulières sous forme de temps d'échange et d'information sont organisées au long de l'année.

Le dossier de votre enfant:

L'établissement utilise un dossier informatisé.

La communication des données concernant l'enfant s'effectue dans le respect des préconisations prévues dans la Charte des Droits et Libertés (en annexe). Ces informations sont strictement confidentielles: les données médicales sont protégées par le secret médical, les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble des intervenant du CAMSP.

L'accès au dossier est possible sur demande du représentant légal de l'enfant. Une demande écrite doit être adressée au médecin pour les données à caractère médical et au directeur pour les autres données. L'utilisateur est propriétaire de son dossier. Le délai de prévenance est de trois semaines.

Le dossier est consultable sur place. Vous pouvez en demander une copie. L'accompagnement dans la lecture du dossier par une personne de l'équipe peut vous être proposé. Vous êtes libre de refuser.

Le droit à recours:

En cas de réclamation, de contestation ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez vous adresser au directeur ou faire appel au médiateur départemental. Vous avez accès aux coordonnées du médiateur de votre département avec le lien suivant:

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/La-personne-qualifiee.172858.0.html>

La sortie du CAMSP:

L'arrêt de l'accompagnement se décide conjointement entre les parents et les professionnels du CAMSP DV.

Dans l'hypothèse où les soins sont interrompus ou suspendus, une reprise ne peut avoir lieu qu'après une nouvelle concertation entre les représentants légaux de l'enfant et le médecin du CAMSP.

Composition de l'équipe:

- Directrice du pôle petite enfance: Emmanuelle CORNILLON e.cornillon@lespep69.org
- Directrice adjointe: Elsa DUMOT e.dumot@lespep69.org
- Médecin ophtalmologiste, Directeur technique: Poste à pourvoir
- Psychologues:
 - Aurore CHANRION
 - Véronique MORRA v.morra@lespep69.org
- Psychomotricienne: Nathalie LEPAGE n.lepage@lespep69.org
- Orthophoniste: Anaïs FER a.fer@lespep69.org
- Orthoptistes:
 - Aurélie BON a.bon@lespep69.org
 - Amandine PLAZA a.plaza@lespep69.org
- Educatrices de jeunes enfants:
 - Nicole BOURDON n.bourdon@lespep69.org
 - Anais POTTIER a.pottier@lespep69.org
 - Nassira GRAIRI n.grairi@lespep69.org
- Assistante sociale: Frédérique RIOU f.riou@lespep69.org
- Secrétaire: Sylvie DAMETTO s.dametto@lespep69.org